

**Accord national interprofessionnel**  
**INDEMNISATION DU CHÔMAGE PARTIEL**  
**(21 février 1968)**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 30 JANVIER 2009  
DE LA CGPME À L'ACCORD RELATIF À L'INDEMNISATION  
DU CHÔMAGE PARTIEL

NOR : ASET0950223M

Puteaux, le 30 janvier 2009.

*La confédération générale des petites et moyennes entreprises  
(CGPME), 10, terrasse Bellini, 92806 Puteaux Cedex, à la  
direction générale du travail, dépôt des accords, 39-43, quai  
André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.*

Monsieur le directeur général,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la lettre que j'adresse ce jour aux présidents et secrétaires généraux des organisations signataires de l'accord national interprofessionnel du 21 février 1968 relatif à l'indemnisation du chômage partiel les informant de l'adhésion de la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) à cet accord et à l'ensemble de ses avenants intervenus ultérieurement, y compris l'avenant du 15 décembre 2008.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, monsieur le directeur général, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Le président.*